

Règlements Techniques



ARTICLE I - RÈGLES MÉTHODOLOGIQUES ET TECHNIQUES DE LA SAVATE BOXE FRANÇAISE

§ 1 - Définition de la S.B.F.

La S.B.F. est un sport de combat utilisant des mouvements de PERCUSSIONS appelés "COUPS" qui permettent de frapper avec les différentes surfaces des pieds et le devant des poings suivant des règles techniques précises et qui respectent un principe de base fixe et intangible.

§ 2 - Principe de base de la S.B.F.

Tout mouvement de S.B.F. doit être conçu pour être à la fois éducatif, esthétique et efficace.

§ 3 - Méthodologie de la SAVATE boxe française

La SAVATE boxe française s'inspire de la méthode de maître CHARLEMONT.

Cette méthode a été et peut être modifiée ou complétée par le Comité Directeur de la F.F.S.B.F.&D.A.

§ 4 - Principes mécaniques d'exécution des coups de pied et classification pour la S.B.F.

4.1 - Les coups de pied peuvent utiliser trois principes :

- le frapper par FOUETTE : mouvements de "Fléau" ou de "Fouet".
- le frapper par JETE DIRECT : mouvements de "Piston" ou de "Bielle-piston".
- le frapper par BALANCE : mouvements de "Fronde".

4.2 - En fonction de ces trois principes mécaniques, on distingue en S.B.F. six catégories de coups de pied :

- Les coups de pied FOUETTES (DROITS)
- Les coups de pied en REVERS FOUETTE utilisant le frapper par FOUETTE

Pour ces deux catégories: LES HANCHES SONT OBLIGATOIREMENT PLACEES DE PROFIL AU MOMENT DE LA FRAPPE ET LEUR TRAJECTOIRE FINALE DOIT ETRE LATERALE.

- Les coups de pied CHASSES utilisant le frapper par JETE DIRECT
- Les coups de pied en REVERS BALANCE.
- Les coups de pied BAS (de FRAPPE ou de DESEQUILIBRE) utilisant le frapper par BALANCE.
- Les coups de pied en REVERS GROUPE dont l'exécution utilise principalement le principe d'efficacité du JETE DIRECT mais aussi celui du FOUETTE (à l'envers).

§ 5 - Description technique des coups de pied de S.B.F.

5.1 - LES FOUETTES (ou FOUETTES LATERAUX DROITS)

Ce sont des coups de pied portés de la jambe avant ou arrière en ligne basse, médiane ou haute avec la pointe ou le dessus du pied en extension, par un mouvement de "Fléau" qui passe par une position caractéristique appelée "Groupé-Fouetté" (abduction de la cuisse sur le tronc, flexion de la jambe sur la cuisse, extension du pied sur la jambe).

Au moment de la frappe, la jambe s'étend sur la cuisse (mouvement de fouetté "à l'endroit") les hanches étant alors placées de profil par rapport à l'impact.

5.2 - LES REVERS FOUETTES (LATERAUX)

Ce sont des coups de pied portés de la jambe avant ou arrière en ligne basse, médiane ou haute avec la semelle du pied en extension par un

mouvement de circumduction de l'intérieur vers l'extérieur du membre de frappe en extension.

Au moment de la frappe, la jambe se fléchit sur la cuisse entraînant la semelle à gifler l'endroit visé - (mouvement de fouetté à l'envers), les hanches étant alors placées de profil par rapport à l'impact.

5.3 - LES CHASSES (LATERAUX OU FRONTAUX)

Ce sont des coups de pied portés de la jambe avant ou arrière en ligne basse, médiane ou haute, avec le talon, "pied en flexion", par un mouvement de "piston" ou "bielle-piston" qui passe par une position caractéristique de "Groupé-Chassé" (flexion de la cuisse sur le tronc, de la jambe sur la cuisse, du pied sur la jambe). Au moment de la frappe, il y a extension simultanée des segments "cuisse" et "jambe" qui lance le talon à l'impact sur une trajectoire rectiligne, les hanches étant soit de profil : CHASSES dits "LATERAUX" soit de face ou en oblique : CHASSES "FRONTAUX".

• Pour les chassés frontaux, la surface de frappe peut être également la pointe de la chaussure; l'extension du pied s'exécute alors au moment de l'extension des segments "cuisse" et "jambe".

5.4 - LES REVERS BALANCES (LATERAUX OU FRONTAUX)

Ce sont des coups de pied portés de la jambe avant ou arrière en ligne basse, médiane ou haute, par un mouvement de circumduction de l'intérieur vers l'extérieur du membre de frappe, le membre inférieur reste tendu et la frappe se fait soit avec la semelle si les hanches sont placées de profil: REVERS dits "LATERAUX", soit avec le bord externe du pied si les hanches sont placées de face ou en oblique : REVERS dits "FRONTAUX".

Dans tous les cas, le pied est en extension au moment de la frappe.

5.5 - LES COUPS DE PIED BAS (DE FRAPPE ET DE DESEQUILIBRE)

Ce sont des coups de pied portés de la jambe avant ou arrière avec le bord interne du pied en extension sur la jambe avant ou arrière de l'adversaire - en dessous de la ligne des genoux - par un mouvement de balance de la jambe de frappe.

Ce balancé de jambe peut se faire soit sur une trajectoire rectiligne de l'arrière vers l'avant : COUPS DE PIED DE FRAPPE (dans ce cas une légère "flexion-extension" du genou est autorisée dans la mesure où le pied de frappe ne s'élève pas au dessus des genoux de l'adversaire) soit sur une trajectoire curviligne et latérale (de l'extérieur vers l'intérieur) COUPS DE PIED BAS DE DESEQUILIBRE.

5.6 - LES REVERS GROUPE (LATERAUX)

Ce sont des coups de pied portés de la jambe avant ou arrière en ligne basse, médiane ou haute, avec la semelle du pied en extension par un mouvement qui initialement, est identique à celui des chassés latéraux mais qui, au moment de la frappe, se termine par une flexion de la jambe sur la cuisse (propre au revers fouetté) et d'une extension du pied sur la jambe permettant ainsi à la semelle de gifler la cible.

§ 6 - Principes mécaniques d'exécution des coups de poing et classification.

6.1 - Les coups de poing peuvent utiliser deux principes :

- Le frapper par JETE DIRECT : mouvement de "PISTON".
- Le frapper par BALANCE : mouvement de "FRONDE".

6.2 - En fonction de ces deux principes, on distingue en S.B.F. quatre catégories de coups de poing :

- Les DIRECTS qui utilisent le frapper par JETE DIRECT.
- Les CROCHETS qui combinent les mouvements de BALANCE et de



JETE DIRECT.

- Les UPPERCUTS qui combinent les mouvements de BALANCE et de JETE DIRECT.
- Les SWINGS qui utilisent le frapper par BALANCE.

§ 7 - Description technique des coups de poing.

7.1 - Généralités :

Les coups de poing sont portés des deux bras sur les faces antérieures et latérales de la tête et du buste. La seule surface de frappe utilisée est le devant des poings, c'est-à-dire la tête des métacarpes et la première phalange des 2°, 3°, 4°, et 5° doigts.

7.2 - LES DIRECTS

Ce sont des coups de poing portés par un mouvement de piston dans un plan frontal.

7.3 - LES CROCHETS

Ce sont des coups de poing portés par un mouvement combinant le balancé et le jeté direct dans un plan latéral.

7.4 - LES UPPERCUTS

Ce sont des coups de poing portés par un mouvement combinant le balancé et le jeté direct dans un plan frontal.

7.5 - LES SWINGS

Ce sont des coups de poing portés par un mouvement de balancé dans un plan latéral.

§ 8 - Les techniques d'esquives et de parades autorisées en S.B.F.

8.1 - Définitions :

- Les esquives sont des mouvements ou des déplacements ayant pour but d'éviter d'être touché par les coups de pied ou de poing en retirant la surface de frappe visée de la trajectoire du coup.
- Les parades sont des mouvements exécutés avec les membres supérieurs permettant de protéger les surfaces de frappe visées par les coups de pied ou de poing.

8.2 - CLASSIFICATION DES ESQUIVES

On peut distinguer trois catégories d'esquives.

- Esquives totales : par déplacement des deux appuis.
- Esquives partielles : par déplacement d'un seul appui.
- Esquives sur place : retrait de la surface visée sans déplacement des appuis.

8.3 - CLASSIFICATION DES PARADES

On peut distinguer trois catégories de parades.

- Parades bloquées arrêtant le coup dans son mouvement.
- Parades chassées accompagnant ou repoussant le coup afin de le dévier de sa trajectoire.
- Parades en protection placées sur la surface de frappe visée.

§ 9 - Autorisations et interdictions en compétition de S.B.F.

9.1 - Les surfaces autorisées à être touchées ou frappées sont :

- a) Pour les coups de pied :
- la face antérieure et les faces latérales de la tête,
 - toutes les faces du tronc et les membres inférieurs.
- b) Pour les coups de poing :
- la face antérieure et les faces latérales de la tête,
 - la face antérieure et les faces latérales du tronc.

9.2 - Les surfaces interdites à être touchées ou frappées sont :

- a) Pour les coups de pied :
- le triangle génital,
 - la nuque, l'arrière et le dessus de la tête,

- la poitrine pour les féminines.

b) Pour les coups de poing :

- Hommes : tous les coups donnés sous la ligne de la ceinture (limite formée par les crêtes iliaques).
- Femmes : tous les coups à la poitrine et sous la ligne de la ceinture.

9.3 - Les coups et techniques décrits aux paragraphes précédents sont les seuls autorisés en compétition de S.B.F., toutes les autres formes de coups et techniques sont donc interdites.

9.4 - Il est interdit de faire prédominer les enchaînements de coups de poings sur les autres types d'enchaînements : de coups de pieds, pieds-poings et poings-pieds.

9.5 - Les fauchages et les balayages sont autorisés.

9.6 - Il est interdit de poser les mains à terre ou sur les cordes pour frapper.

9.7 - Il est interdit :

- de porter des coups en tenant l'adversaire.
- de porter des temps de lutte quels qu'ils soient.
- de pousser ou tirer l'adversaire.
- d'effectuer des parades avec les tibias.
- d'utiliser des techniques interdites, même portées à hors distance.
- d'écraser les pieds de son adversaire.

9.8 - Il est interdit de progresser d'une manière dangereuse : tête en avant, genou levé, etc.

9.9 - Il est interdit de frapper :

- un tireur à terre ou en train de se relever.
- un adversaire engagé dans les cordes.

ARTICLE II - LES GRADES EN SAVATE BOXE FRANÇAISE

§ 1 - Les grades

Le niveau technique et la valeur en compétition des pratiquants de SAVATE boxe française sont sanctionnés :

1.1 - Pour le niveau technique

Par trois degrés de découverte réservés aux pré-poussins et poussins qui permettent d'obtenir les trois grades de découvertes suivants :

- Grade de découverte 1^{er} degré : Kangourou 1°
- Grade de découverte 2^{ème} degré : Kangourou 2°
- Grade de découverte 3^{ème} degré : Kangourou 3°

Par huit degrés techniques qui permettent d'obtenir les huit grades techniques suivants :

Grades d'initiation :

- Grade Technique 1° degré : "GANT BLEU"
- Grade Technique 2° degré : "GANT VERT"

Grades de perfectionnement :

- Grade Technique 3° degré : "GANT ROUGE"
- Grade Technique 4° degré : "GANT BLANC"

Grade de maîtrise :

- Grade Technique 5° degré : "GANT JAUNE"

Grades d'expertise :

- Grade Technique 6° degré : "GANT ARGENT TECHNIQUE 1^{er}" (à partir de Cadet 1^{ère} année).
- Grade Technique 7° degré : "GANT ARGENT TECHNIQUE 2^{ème}"
- Grade Technique 8° degré : "GANT ARGENT TECHNIQUE 3^{ème}"

1.2 - Pour la valeur en compétition

Par six degrés qui permettent d'obtenir les six grades suivants :

- Grade Compétition 1° degré : "GANT DE BRONZE"

- Grade Compétition 2° degré : "GANT D'ARGENT COMPÉTITION 1°"
- Grade Compétition 3° degré : "GANT D'ARGENT COMPÉTITION 2°"
- Grade Compétition 4° degré : "GANT D'ARGENT COMPÉTITION 3°"
- Grade Compétition 5° degré : "GANT D'ARGENT COMPÉTITION 4°"
- Grade Compétition 6° degré : "GANT D'ARGENT COMPÉTITION 5°"

1.3 - Les grades honorifiques

Pour services exceptionnels rendus à la cause de la SAVATE boxe française, le Comité Directeur de la Fédération peut décerner les grades honorifiques suivants :

LES MÉDAILLES DE BRONZE, D'ARGENT OU D'OR ET LES GANTS VERMEIL OU D'OR

(modalités : cf. règlement intérieur FFSBF&DA).

§ 2 - Port de l'insigne du grade

Tout Tireur(euse) participant à une compétition jeunes, à un stage ou à une session d'examen, peut porter sur la poitrine, du côté gauche, l'écusson correspondant à son grade.

§ 3 - Délivrance des grades techniques

3.1 - Les gants de couleur

- La série des Gants de Couleur correspond à la période d'initiation.
- Les élèves peuvent commencer les compétitions, sous forme d'Assaut à partir du GANT ROUGE et sous réserve de l'autorisation du moniteur ou professeur.
- Un élève GANT JAUNE est considéré comme connaissant tous les coups de la SAVATE boxe française, et par là même, apte à se présenter :

- aux compétitions pour l'obtention du GANT de BRONZE.
- aux épreuves du passage du GANT d'ARGENT TECHNIQUE 1° degré
- à l'examen du diplôme de MONITEUR dans la mesure où il satisfait aux conditions d'âge : 18 ans minimum.

3.2 - Les degrés du gant d'argent technique

Les degrés du GANT d'ARGENT TECHNIQUE sont délivrés par un jury fédéral d'après les modalités définies dans le cahier formation du mémento fédéral.

§ 4 - Délivrance des grades de compétition

4.1 - Les points-compétition.

Les grades de compétition sont délivrés sous la responsabilité d'un cadre technique dûment habilité (DTD/DTL/DTS) en fonction des points-compétition obtenus de la manière suivante :

- La participation effective à une rencontre officielle ou officialisée fait marquer 1 point à chaque Tireur(euse) excepté en cas de disqualification ou de non décision.
- La victoire "effective" dans une rencontre fait marquer en supplément 2 points... soit un total de 3 points (1+2).
- Le match-nul fait marquer à chacun des deux Tireurs(euses) 1 point supplémentaire...soit un total de 2 points (1+1).
- La victoire par forfait dans une rencontre effectivement prévue fait marquer 1 point supplémentaire...soit un total de 2 points (1+1).

4.2 - Le gant de Bronze.

4.2.1 - Définition :

c'est le premier grade "Compétition".

Il permet le classement dans la PREMIERE SERIE Compétition, ouvrant ainsi aux Tireurs et Tireuses l'accès aux compétitions sous formes de "Combat".

4.2.2 - Conditions :

être licencié à la FFSBF&DA depuis plus d'une saison.

- Etre junior 1° année au minimum

- Posséder le grade technique minimum de GANT JAUNE.

- Etre inscrit par le moniteur ou le professeur de son club.

Attention : Pour les juniors première année, le gant de bronze ne pourra être délivré avant la fin de saison en cours.

4.2.3 - Modalités d'obtention :

Pour obtenir ce grade, l'intéressé(e) doit à l'occasion de rencontres officielles ou officialisées ou bien lors de sessions spéciales dites « Sessions Gants de Bronze » sous forme de combat 2° série :

1°) - à partir de 15 points et deux victoires le tireur est OBLIGATOIREMENT 1^{ère} Série.

2°) - le tireur ayant obtenu trois victoires effectives avec des adversaires différents peut demander le passage en 1^{ère} Série.

Pour faire valider ses points, le(la) tireur(euse) devra veiller à faire compléter son PASSEPORT SPORTIF à la page spécialement prévue à cet effet, ceci par le Délégué Officiel de chaque rencontre ou par un cadre technique (DTD/DTL/DTS) dûment habilité.

L'obtention du gant de bronze rend obligatoire le passage en 1^{ère} série. Toutefois, un tireur engagé dans une compétition officielle de 2^{ème} série et obtenant ses points durant le déroulement de cette compétition sera autorisé à demeurer classé en 2^{ème} série jusqu'au terme de la compétition.

4.2.4 - Organisation des rencontres :

Les rencontres pour l'obtention du GANT de BRONZE sont organisées au niveau des ligues et secteurs (critériums masculins et féminins et/ou divers galas) et au niveau national (Championnat de France Juniors 2^{ème} série masculins). Pour ces rencontres 2^{ème} série (hors les sessions gant de bronze), le poids des gants doit respecter la règle 13-3-1 du règlement d'arbitrage.

En plus de ces rencontres officielles et/ou officialisées, il est nécessaire d'organiser des Sessions spéciales dites « Sessions Gants de Bronze » (au moins 1 ou 2 par trimestre) dans lesquelles les Tireurs(euses) pourront se confronter avec des adversaires selon les dispositions suivantes.

4.2.5 - Règles particulières aux sessions Gant de Bronze :

Préalable : les "Sessions Gants de Bronze" doivent avoir lieu à huis clos, (pas de réunions avec public).

Au cours de la même session et dans une même journée, les tireurs engagés auront la possibilité de disputer jusqu'à deux rencontres au maximum avec des tireurs différents (un intervalle minimum de 1/2 (une demi) heure devra néanmoins être respecté entre deux rencontres).

- Règle particulière concernant les catégories d'âge : Pas de changement (voir règlements compétitions)

- Règle particulière concernant les catégories de poids : L'écart de poids entre deux tireurs pourra être supérieur de 1 Kg maximum à l'écart de poids de la catégorie du tireur le plus léger :

- Règle particulière concernant le poids des gants : Les tireurs devront adopter des gants d'un poids de :
 - 10 onces pour les tireurs de moins de 65 kg.
 - 12 onces pour les tireurs de plus de 65 Kg et de moins de 75 kg.
 - 14 onces pour les plus de 75 kg.
 C'est le poids du tireur le plus lourd qui détermine le poids des gants.

- Règle particulière concernant le nombre des reprises : Le nombre de reprises des rencontres se calculera de la manière suivante :



- Pour les seniors :
 - si 1 combat : 4 x 2 mn
 - si 2 combats : 3 x 2 mn
- Pour les juniors et féminines :
 - dans tous les cas : 3 x 2 mn

• Règle particulière concernant le comptage des points :
Les victoires par forfait ne permettront pas de marquer des points.

A l'occasion de ces rencontres, les arbitres et juges devront être particulièrement stricts quant à la qualité "Technique" des coups et ne devront pas hésiter à sanctionner une mauvaise rencontre par une disqualification ou une non-décision.

4.3 - Les degrés du Gant d'Argent Compétition.

Les degrés du GANT d'ARGENT COMPETITION sont délivrés à la fin de chaque saison sportive par une Commission Fédérale.

- Le GANT d'ARGENT COMPETITION comporte cinq degrés.
Pour obtenir l'un de ces degrés, l'intéressé(e) doit (pour chaque degré), à l'occasion des rencontres officielles et officialisées :
- obtenir au moins DEUX VICTOIRES EFFECTIVES,
- totaliser :

Pour le G.A.C. 1 : 10 points
Pour le G.A.C. 2 : 10 + 15 = 25 points
Pour le G.A.C. 3 : 25 + 20 = 45 points
Pour le G.A.C. 4 : 45 + 30 = 75 points
Pour le G.A.C. 5 : 75 + 40 = 115 points